

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 5 mai 2014, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Éric Caron, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller**

Absence motivée : Mme France Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

14-05-90 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mai 2014 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

14-05-91 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 avril 2014 soit adopté, tel que proposé.

14-05-92 COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2014

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2014, au montant total de 207 440,79 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 avril 2014.

Michelyne Leblanc, trésorière

**14-05-93 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AU 30 AVRIL 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 avril 2014, au montant de (3 006,34 \$), soit approuvé, tel que présenté.

14-05-94 ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2014-247 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DE L'USAGE « MULTIFAMILIAL » ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT DANS LA ZONE 241-HM (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2014-247, modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « multifamilial » et l'augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment, dans la zone 241-Hm.

14-05-95 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Ce point est porté à l'étude.

14-05-96 REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE SERVICES PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne ville de Carleton avait signé le 17 janvier 1990 un protocole d'entente avec monsieur Hermel Gagnon, promoteur de développement domiciliaire, pour le prolongement de la rue Tracadièche Est;

CONSIDÉRANT QUE cette entente avait été signée conformément à la politique à l'égard de la construction de nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout pour desservir les nouvelles habitations pour les projets de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engageait à verser au promoteur le coût de construction du réseau d'aqueduc et d'égout lorsqu'une construction résidentielle serait érigée sur un lot faisant partie du développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU' un solde dû à monsieur Gagnon au montant de 5 886,23 \$ avait été comptabilisé au 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, les constructions résidentielles ont été complétées à 100 %;

CONSIDÉRANT QU' une réserve financière avait été créée afin de rembourser les promoteurs assujettis à la politique ci-dessus mentionnée;

CONSIDÉRANT QUE le solde de cette réserve au montant de 14 125,23 \$ a été utilisé pour créer une réserve financière pour le développement du parc industriel en juillet 2012 (résolution 2012-07-156);

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

QUE le conseil autorise le remboursement à monsieur Hermel Gagnon au montant de 5 886,23 \$ qui sera financé à même le surplus non affecté.

14-05-97 BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE – ESPACE AU QUAI DES ARTS

ATTENDU QUE depuis 2010, la Ville signe une entente pour la location d'un espace au quai des arts pour le bureau d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette entente entre le Centre de production et de diffusion culturelles (Quai des arts) et la Ville de Carleton-sur-Mer est renouvelable à tous les ans;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

De renouveler l'entente entre le Centre de production et de diffusion culturelles (Quai des arts) et la Ville de Carleton-sur-Mer concernant la location d'un espace au foyer Hydro-Québec pour l'installation du bureau d'information touristique au montant de 3 500 \$, plus taxes applicables, pour la période de juin à septembre 2014.

QUE monsieur Pascal Alain, directeur des loisirs, de la culture et du tourisme et/ou monsieur Danny Leblanc soient autorisés à signer les documents requis à cet effet.

14-05-98 PROLONGEMENT DE LA RUE F.-LEBLANC – RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES

Ce point est porté à l'étude.

14-05-99 SANTÉ BAIECYCLE BAIE-DES-CHALEURS – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA 8^E ÉDITION

ATTENDU QUE depuis 2007, le Centre de santé et de services sociaux Baie-des-Chaleurs (CSSSBC) s'associe à Baie-des-Chaleurs active et en santé (BDCAS) pour l'organisation de randonnées participatives de cyclistes;

CONSIDÉRANT QU' une randonnée, soit une boucle experte (Maria - Miguasha – Maria), se tiendra sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer et sur la route 132 le dimanche 8 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à ce genre d'évènement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet présenté par le CSSSBC et le BDCAS et autorise le passage de vélos sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer le dimanche 8 juin 2014, sur la route prévue à cette fin, c'est-à-dire la route 132 et la promenade des Acadiens pour leur 8^e édition.

QUE le CSSSBC et le BDCAS devront s'assurer que l'activité ait les autorisations requises du ministère des Transports et de la sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE le CSSSBC et le BDCAS possèdent une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement.

14-05-100 PROJET POLITIQUE MUNICIPALE DE VILLE ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT QUE Carleton-sur-Mer est privilégiée de détenir sur son territoire deux écoles primaires, une de niveau secondaire, un campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles, le centre de formation professionnelle L'Envol, le service de formation continue Groupe Collégia et le centre de transfert technologie CIRADD (Centre d'initiative à la recherche et d'aide au développement durable);

CONSIDÉRANT QUE Carleton-sur-Mer se distingue régionalement grâce à ce nombre d'institutions d'enseignement sur son territoire et ses quelques 1 200 étudiants et élèves;

CONSIDÉRANT QUE ces institutions d'enseignement cumulent près de 200 emplois directs;

CONSIDÉRANT QUE la masse salariale de ces emplois avoisine les 8 M\$ de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques de la présence de ces institutions, qui s'évaluent à environ 14 M\$, font en sorte que ces institutions s'avèrent de véritables catalyseurs économiques pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présence du campus collégial permet aux parents d'élèves le fréquentant d'économiser environ 12 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la fréquentation de ce cégep, on accroît l'enracinement de nos jeunes Gaspésiens et ainsi on augmente les chances qu'ils reviennent s'établir dans la région après une poursuite de leurs études à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les maisons d'enseignement et la Ville de Carleton-sur-Mer ont senti le besoin de se regrouper pour optimiser cet important volet éducatif de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ce comité visent à sensibiliser la population à la contribution de ces maisons d'enseignement, inciter les jeunes à demeurer ou à venir à Carleton-sur-Mer pour y poursuivre leurs études et par la suite s'y établir, promouvoir la qualité de la formation et de la vie étudiante, promouvoir et travailler à l'amélioration de la qualité de vie pour les étudiants à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE ce comité demande à la Ville de promouvoir la dénomination *Ville étudiante* et de doter la municipalité d'un document démontrant l'engagement de la Ville à cet effet;

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer reconnaisse l'apport du milieu de l'éducation au développement socioéconomique de la municipalité, et son potentiel de développement, en se dotant d'une *Politique municipale de ville étudiante*.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer utilise la terminologie *Ville étudiante* pour démontrer l'importance de ce pôle à Carleton-sur-Mer.

**14-05-101 POURSUITE DE MESSIEURS ALPHONSE BERNARD ET
 JEAN-FRANÇOIS BERNARD – MANDAT À ME NÉRÉE CORMIER**

ATTENDU QUE la Ville a loué pendant environ vingt années auprès de messieurs Bernard, un terrain pour l'emplacement d'une station publique d'eau potable;

ATTENDU QUE l'emplacement de la station d'eau potable empiète un terrain de monsieur Louis-Raymond Bujold, sans aucune charge par ce dernier;

ATTENDU QUE la Ville a décidé de ne pas renouveler le bail de location;

ATTENDU QUE la Ville a transmis une offre d'acquisition du dit terrain;

ATTENDU QUE l'offre d'acquisition a été acceptée par monsieur Bujold tandis qu'elle a été refusée par messieurs Bernard;

ATTENDU QUE la Ville a entrepris des démarches supplémentaires pour régulariser l'occupation de l'infrastructure municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une poursuite, le 1^{er} mai 2014, de messieurs Alphonse Bernard et Jean-François Bernard réclamant le démantèlement des installations de la station d'eau potable, les paiements de 611 143,16 \$, plus les taxes applicables, et un montant de 50 000 \$ à titre de dommages et intérêts;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

QUE la Ville mandate Me Nérée Cormier comme procureur en défense pour ce dossier.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

14-05-102 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – LE MARDI 20 MAI, 20 H, À LA SALLE LAVOIE-ST-LAURENT

À 20 h 42, monsieur Normand Parr propose d'ajourner la séance du conseil au mardi 20 mai, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

14-05-103 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Treize (13) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

M. Denis Henry
Maire

M. Danick Boulay
Directeur général et greffier